

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Date d'inspection Le 10 février 2026	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 4	Numéro de permis 2024048	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1	Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 32	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Stephanie Hickey	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	25 juin 2027	
<p>Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a demandé à l'administrateur s'il y avait un plan en place pour que 50 % des éducateurs possèdent un certificat en éducation de la petite enfance (ECE).</p> <p>L'administrateur a expliqué que plusieurs employés ne sont pas admissibles à la formation pour des raisons personnelles. Il a aussi mentionné que certaines éducatrices ont tenté de s'inscrire, mais qu'il y aurait une liste d'attente de deux ans.</p>			

Commentaires généraux
La mentore en assurance de la qualité est sur les lieux afin de compléter une inspection de surveillance. Le ratio enfants éducateurs a été respecté pendant toute la durée de la visite.
Les éléments suivants ont été vérifiés : <ul style="list-style-type: none"> •Toilettes •Espaces de rangement •Effets personnels •Changement de couches •Alimentation •Aire de jeu extérieure •Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure <p>Durant l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les enfants se réveiller de la sieste, jouer librement à l'intérieur et manger la collation.</p>

original signé par

Stephanie Hickey

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 février 2026

Date

original signé par

Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"